

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Suffrages exprimés</i> : 13	<i>Pour</i> : 13 11+2 procurations	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	---------------------------------------	---	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 04 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 21 août 2017

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<i>POUR</i> <i>(Procuration)</i>
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	<i>Absent</i>	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	<i>POUR</i> <i>(procuration)</i>	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDA Yoann	<i>POUR</i> <i>(Procuration)</i>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Etienne BARTEAU (Procuration Marie-Madeleine GRASSET)
Chantal MOUTIER (Procuration Pierre PEYRAZAT)
Yohann MARENDA (Procuration à Bernard BAZINET)

ABSENTS : M. Jean-Gérard ABBES, M. Roger LEONARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2017- 48 Voirie 2017 : travaux de voirie et point à temps

Monsieur le Maire informe que la commission voirie a lancé une consultation pour la réfection de la voie communale n°208 au lieu-dit « Les Châtres » en raison de la détérioration de la chaussée et pour des travaux de points à temps aux villages de Puybégout et aux Chadauds.

a- Concernant la réfection de la VC n° 208

3 entreprises ont envoyées des offres de prix :

- L'entreprise EUROVIA dont l'offre de prix s'élève à 27 090, 30 € HT
- L'entreprise COLAS avec une offre de prix de 27 963,60 € HT
- L'entreprise ETPB dont l'offre de prix s'élève à 24 293 € HT

b- Concernant la campagne de point à temps

3 entreprises ont fait une offre de prix :

- L'entreprise EUROVIA dont l'offre de prix s'élève à 1330 € HT la tonne fourniture comprise
- L'entreprise COLAS avec une offre de prix de 1376 € HT la tonne fourniture comprise.
- L'entreprise ETPB dont l'offre de prix s'élève à 1280 € HT la tonne fourniture comprise.

Le conseil municipal, après avis de la commission travaux, et après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'offre de prix de l'entreprise ETPB pour :

- a) des travaux de réfection de la voie communale n°208 (environ 750 mètres) pour un montant estimé à 24 293 € HT soit 29 151, 60 TTC
- b) des travaux de points à temps dans les villages de Puybégout et des Chadauds pour une enveloppe de 10 000 €
- c) charge Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 09 octobre 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT

